



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation
Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
- Section Départementale des Landes -**

Maison des syndicats 97 Place de la Caserne Bosquet
BP 217 - 40004 Mont de Marsan cedex -

- Tél. : 07 81 24 53 96 (Nicolas GUYARD) / 06 84 73 93 43 (Isabelle BENQUET)
- Email : fnecfp.fo40@free.fr Site National : <https://www.fo-fnecfp.fr>

**COMPTE-RENDU DU CDEN du 10 mars 2023
Carte scolaire premier et second degrés - Rentrée 2023**

Présents :

Mme Tahéri, Préfète des Landes

MM.Brevet, DASEN des Landes, Dinelli Adjoint DASEN chargé du 1^{er} degré,
Sanchez, Secrétaire Général, Mme Duvault Directrice de Cabinet et Mme Prabonne,
Cheffe de la Division de l'Organisation scolaire ;

Mme Lagorce et MM.Martinez et Vauthier (Conseil Départemental) ;

M.Lagrange (Conseil Régional) ;

M.Vaxelaire (Personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif
et culturel) ;

Mme Lailheugue et M Couture... (Association des Maires des Landes) ;

FCPE (?) ; M.Lescarret (DDEN) ; M.Dufau (UDAF des Landes) ;

4 représentants UNSA-Education ; 4 FSU ; 2 FNEC FP- FO.

Déclarations liminaires (*Lire en annexe celle de la FNEC FP-FO 40*)

FSU, FCPE, FNEC FP-FO, UNSA-Education : déclarations complémentaires qui
montrent la colère face à la surdité du Président de la République sur la réforme des
retraites, les salaires des enseignants (« PACTE »), la méthode du gouvernement qui
met à mal la démocratie, le Service National Universel -SNU-, l'enseignement privé
favorisé alors que séparatiste, l'inclusion « low coast »...

UDAF : à quoi sert-il de se réunir si les chiffres sont publiés dans la presse dès le
CSA SD ?

DASEN : ce n'est pas le fait de la DSDEN mais d'un autre côté de la table.

Préfète : la concertation et le dialogue doivent prévaloir. Elle invite à ne pas être
prisonniers de l'immédiateté et du « double-clic » (*Bruno Latour- sociologue*).

UNSA-Education : partage l'émotion et la colère.

FSU : rappelle qu'elle a toujours refusé de donner les infos à la presse avant le
CDEN.

Commentaire post-CDEN de la FNEC FP-FO 40 :

***Le SNUDI-FO a pris cette décision peu habituelle de rendre publiques avant le CDEN les
mesures de carte scolaire dans le 1^{er} degré proposées par le DASEN lors du CSAD du 3
mars. Ceci face au mépris de ce dernier qui avait annoncé aussitôt le vote CONTRE de
tous les syndicats sur la carte scolaire que les décisions rejetées unanimement resteraient
inchangées lors du CSA SD de repli du 10 mars au matin.***

Le SNUDI-FO 40 ose espérer que la prochaine fois le DASEN 40 prendra un peu plus en compte l'avis des organisations syndicales. Alors, en retour, le syndicat, lui, respectera la procédure « classique » pour annoncer publiquement les fermetures et ouvertures de classe.

Et puis, question : informer au plus vite les landaises et les landais des attaques contre leur école publique afin qu'ils puissent se mobiliser serait-ce « un crime de lèse majesté » ?... Si c'est le cas, ça confirme que nous ne sommes pas monarchistes...

PV du 7/11/2022 : validé à l'unanimité

CARTE SCOLAIRE 1^{er} degré

DASEN

Contexte : dotation stable de 0, - 188 élèves.

Plus de fermeture de classe rurale sans accord des maires (PR) donc moyennes parfois basses.

Plus d'élèves que prévu.

Entrée par EPCI : perte d'élèves moins marquée à l'intérieur ; nord du département « résiste » démographiquement.

Priorités nationales dans les Landes :

- dédoublement GS en REP / supérieur à la moyenne nationale
- plafonnement à 24 des classes de GS, CP, CE1 : le solde de 0 va permettre de poursuivre
- « école pleinement inclusive » : travail avec l'ARS pour l'ouverture de places en structures médico-sociales.

Donc, la logique n'est pas seulement démographique : éléments sociaux (IPS, revenu médian), élément territorial (service public de proximité, pas de fermeture sans l'accord du maire), éléments pédagogiques (RASED, unité élémentaire « autistes »).

Créations /suppressions proposées

- **Sagnac et Muret** : scolarisation des élèves de – 3 ans
- **Geaune** : ULIS sur les moyens 2nd degré, ce qui libère un ETP pour le 1^{er} degré.
- **Ondres** : prévisions de 329 sauf que réalité est de 349. Moyenne de 27. Une ouverture est donc décidée.

Débat

Conseil Départemental : taux d'encadrement amélioré, situation en apparence favorable mais attention à certaines situations locales ; abstention.

Maires des Landes : situation de Sarbazan nécessiterait de revenir sur le retrait de poste prévu en Comité Social Administratif Départemental – CSAD – (investissements faits par la commune, départ retraite d'un enseignant dans 2 ans...) / situation de Poyartin (organisation pédagogique qui conduirait à faire 3 niveaux) nécessiterait aussi une révision du retrait de poste décidé.

UNSA-Education : Poyartin mériterait une révision du retrait annoncé : 25 après fermeture, 2 x 3 niveaux dont cycle 3 à 30 si cycle 2 inf. À 24 conformément aux préconisations nationales, élèves à besoins particuliers)

FNEC FP-FO : Sarbazan demande la révision du retrait de poste de Sarbazan en reprenant les arguments des Maires des Landes, en indiquant que les effectifs seront de 96 et non 92 comme annoncé, en faisant remarquer qu'on est donc dans une situation quasi identique qu'à St Justin / Le Frêche qui n'a pas eu de fermeture, qui est très proche géographiquement.

La FNEC FP-FO appuie également l'ouverture à Ondres.

FSU : au sujet de l'implantation des – 3 ans. Pourquoi ne pas généraliser ces implantations à Mont de Marsan ? Poste EANA : transfert d'un 1/2 poste de Mont de Marsan au CADA (nécessaire mais pourquoi « déshabiller » l'EANA ?).

Conseil Régional : Ondres. Où prend-on le poste ? Beaucoup de gens semblent s'installer dans le Seignanx. Les estimations sont-elles fiables car on se rend compte qu'elles sont souvent minorées ?

DASEN : l'afflux démographique a été pris en compte ; sur les moyens, il restait 5 postes pour les ajustements.

Elèves allophones (EANA) : difficile de prévoir. On verra à la rentrée.

- 3 ans à Mont de Marsan : il faut travailler avec la collectivité (locaux adaptés, enseignants formés).

Poyartin : convergence de vue, 4 à 3 compliqué, aspects sociaux. Pas de retrait.

Sarbazan : les TPS sont comptés sans tradition d'accueil.

Par rapport à St Justin/Le Frêche : la différence est que c'est un RPI et que les revenus médians sont inférieurs. Examen particulier en juin.

Après l' Indice de Position Sociale (IPS), Le DASEN s'appuie maintenant sur les revenus médians pour annoncer une fermeture de classe !

DASEN : recouplement avec les collectivités et les IEN.

Solde : +4,3

FNEC FP- FO : comment se fait-il que les chiffres annoncés sur les tableaux de la DSDEN soient différents de ceux transmis via Onde lors de l'enquête du 12/12/2023 ? Les directrices et directeurs, sur le terrain, sont quand même les mieux placés pour avoir l'estimation la plus fine.

DASEN : des recouplements sont effectués, auprès des collectivités et des IEN.

VOTE

CONTRE : FCPE, FNEC FP-FO, FSU

Abstention : les autres, dont l'UNSA-Education

POUR : 0

CARTE SCOLAIRE 2nd degré

DASEN : le taux d'encadrement a augmenté par rapports aux moyens, cela pour permettre des ajustements en juin, notamment en 6° au moment d'Affelnet. Le nombre de divisions est en baisse.

Conseil Départemental : manifeste son opposition car il a pris beaucoup d'engagements au profit des collèges et des dépenses conséquentes quand la DSDEN baisse le nombre de divisions avec des effectifs stables, le CD votera CONTRE.

Conseil Régional : Par rapport aux problématiques actuelles plus sociales dans une sortie de COVID mal assurée, il faut privilégier le qualitatif au quantitatif. Le CR votera CONTRE.

Prudence sur certaines situations qui seront réexaminées en juin.

VOTE

CONTRE : tous sauf abstentions (*Cf. ci-dessous*)

Abstentions : personnalité compétente ; Maires des Landes.

Sectorisation du collège d'Amou

Plusieurs options. Proposition : scinder le secteur de collège d'Amou entre Dax et Orthez.

FSU : favorable.

Personnalité compétente : nombre d'internes pris en compte, par rapport aux transports ? DASEN : ça rentrera peu en compte, quelques situations seront à examiner. CR : les transports existaient déjà.

Vote : favorable à l'unanimité.

Indemnité Représentative de Logement –IRL– pour les instituteurs

Lecture au CDEN de la proposition de la Préfecture du montant de l'IRL:

Lecture de l'avis FNEC FP- FO en contre-proposition. (*En pièce jointe*)

FSU : 3 à 4 personnels concernés seulement.

UNSA-Education : indemnitaire à revaloriser pour très peu de personnes.

Préfète : que disent les textes ? R212-9. Le montant est fixé par le Comité National des Finances Locales et délibération du Conseil Municipal.

VOTE sur la proposition de la Préfecture:

CONTRE : FNEC FP-FO et FSU

ABSTENTION : tous les autres membres, dont l'UNSA-Education

UDAF : souligne et se félicite des débats sereins qui conforte le rôle des corps intermédiaires. Il est nécessaire de respecter les « règles » pour que nos instances continuent à pouvoir jouer leur rôle.

Retraites : les enseignants à la retraite prennent une grande part dans la société civile.

Qu'en sera-t-il lorsqu'ils prendront leur retraite à 64 ans ?

Le maniement des extincteurs est-il enseigné aux enseignants ?

Séance levée à 16h35

FO
AIDER
INFORMER
DÉFENDRE
ÉCOUTER
REPRÉSENTER

Robert MAILLARD (SNFOLC 40 pour le 2nd degré)
Fabrice DUBOUÉ (SNUDI-FO 40 pour le 1^{er} degré)
Représentants titulaires de la FNEC FP FO des Landes